



Municipalité de Napierville

260, rue de l'Église
Napierville (Québec) J0J 1L0

AVIS PUBLIC DÉROGATION MINEURE

Est, par la présente, donnée par la soussignée, directrice générale, de la susdite municipalité, qu'il y aura séance du Conseil municipal de Napierville, le **2 mai 2024** au 260, rue de l'Église, à Napierville.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure **2024-006**.

Nature et effets :

Demande de dérogation mineure relative à la hauteur maximale d'un bâtiment accessoire, à la hauteur maximale d'une porte de garage, ainsi que la superficie maximale d'un bâtiment accessoire tel que spécifié aux articles 122 et 123 du règlement Z2019. La demande, si elle est accordée, aura pour effet :

1. **D'autoriser la construction d'un garage de 5,33 mètres de haut au lieu de 4,6 mètres, tel que prévu à l'article 122 du règlement de zonage Z2019;**
2. **D'autoriser la construction d'un garage avec une porte de garage de 3,05 mètres au lieu de 2,75 mètres, tel que prévu à l'article 122 du règlement de zonage Z2019;**
3. **D'autoriser la construction d'un garage avec une superficie de 83,6 mètres carrés au de 75 mètres carrés, tel que prévu à l'article 123 du règlement de zonage Z2019;**

Identification du site concerné :

Cette construction projetée est située dans la zone P1-2, au 262, rue Saint-Jacques.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

DONNÉ À NAPIERVILLE, ce 17^e jour du mois d'avril de l'an deux mille vingt-quatre.

Julie Archambault
Directrice générale et
Greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis ci-dessus en affichant deux copies aux endroits désignés par le conseil entre 14 h et 15 h, ce 17^e jour du mois d'avril de l'an deux mille vingt-quatre.

DONNÉ À NAPIERVILLE, ce 17^e jour du mois d'avril de l'an deux mille vingt-quatre.

Julie Archambault
Directrice générale et
Greffière-trésorière